



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement**

Synthèse des observations du CREi sur la consultation du 1 juillet 2026 quant à la situation hydrique des systèmes Serre-Ponçon, Sainte-Croix/Castillon et saint-Cassien et décision du préfet de région.

Rappel des propositions par système s'appuyant sur la fiche de situation hydrique ci-jointe :

Les niveaux de sécheresse qui ont été présentés lors de la consultation dématérialisée au CREi du 1^{er} au 6 juillet 2026, après coordination des six préfets le 1^{er} juillet, sont les suivants :

Observations générales : Les précipitations enregistrées depuis septembre 2025 présentent un caractère contrasté : très abondantes en février, très faibles en avril et en juin, et proches des normales les autres mois. Il en résulte des situations localement déficitaires à l'est de la région ou légèrement excédentaires à l'ouest.

La situation des nappes demeure globalement satisfaisante grâce à la recharge importante de février. Les écoulements de surface, suivis dans le cadre du réseau ONDE, bénéficient encore du capital hydrique hivernal. Toutefois, les débits diminuent rapidement sous l'effet des conditions météorologiques chaudes et sèches, malgré quelques épisodes orageux en montagne.

Les retenues artificielles présentent toutes un niveau de remplissage satisfaisant. En revanche, les fortes chaleurs et la sécheresse observées en juin se traduisent par des débits d'alimentation assez faibles et en diminution.

Les prévisions météorologiques pour les quinze prochains jours annoncent le maintien de conditions globalement chaudes et sèches.

- Système Serre-Ponçon : **passage au niveau de gravité « vigilance »**. Le seuil d'alerte relatif au risque de dépassement de la réserve agricole au 31 août n'est pas atteint. Toutefois, ce risque demeure présent si les conditions estivales restent chaudes et sèches et que les prélèvements se maintiennent à un niveau élevé. À ce stade, la situation n'est pas préoccupante, mais elle requiert une vigilance accrue et un suivi attentif.
- Système Sainte-Croix/Castillon : **pas de niveau de gravité sécheresse**. Le déstockage observé à ce jour demeure faible au regard du volume de la réserve conventionnelle constituée. La situation n'est pas préoccupante et le risque qu'elle le devienne reste limité, compte tenu des marges disponibles au sein de la réserve.
- Système Saint-Cassien : **passage au niveau de gravité « vigilance »**. Le déstockage a débuté avant la fin du mois de juin, avec les premiers prélèvements observés dans les Alpes-Maritimes, une situation relativement inhabituelle à cette période de l'année. À ce stade, la situation n'est pas préoccupante, mais elle requiert une vigilance accrue et un suivi attentif.

Pour mémoire, le niveau « vigilance » n'entraîne pas de restriction d'usage. Il permet une surveillance accrue et implique de la communication en faveur des comportements de sobriété.

Avis/observations du CREi :

La Chambre régionale d'agriculture, les chambres d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence et des Bouches-du-Rhône, ainsi que la fédération départementale des structures d'irrigation collective des Alpes de Haute Provence (FDSIC 04), émettent un avis défavorable en avançant des arguments similaires. Elles considèrent que la situation ne prend pas en compte les dernières averses orageuses, que le lac de Serre-Ponçon présente un bon niveau de remplissage, que le risque d'atteinte de la réserve agricole ne constitue pas un critère de vigilance, qu'il est d'ailleurs pris en compte dans le cadre du protocole CED et qu'il est nécessaire de maintenir un niveau d'irrigation suffisant, non seulement pour assurer la productivité des cultures en quantité et en qualité, mais également pour favoriser le stockage de l'eau dans les sols et les nappes.

En réponse à ces observations, il peut être indiqué que le débit de la Durance à l'entrée du lac de Serre-Ponçon constitue un critère important pour le placement en vigilance selon l'ACi. Or, ce débit est actuellement relativement faible, situé au quantile 10, et continue de diminuer. Cet élément est déterminant pour éviter l'épuisement de la réserve agricole de 156 Mm³ avant le 31 août ou de 200 Mm³ avant le 30 septembre, sachant que cette réserve ne couvre qu'un tiers des prélèvements estivaux. Le risque d'atteinte de cette réserve, qui constitue un critère d'alerte de l'ACi, ne fait que confirmer la tendance observée, liée à des conditions météorologiques très chaudes et sèches depuis plusieurs semaines, lesquelles devraient se poursuivre au moins durant les dix prochains jours. Le niveau de remplissage du lac ne modifie pas la vitesse d'épuisement de la réserve, et les averses orageuses localisées ne sont, à ce stade, pas suffisantes pour garantir le bon déroulement de la fin de la saison. Enfin, l'irrigation destinée à favoriser le stockage de l'eau dans les sols et les nappes peut effectivement être bénéfique, mais principalement au printemps, lorsque l'évapotranspiration potentielle reste modérée, et dans le cadre d'une irrigation gravitaire, laquelle n'est pas remise en cause par le niveau de vigilance.

La Confédération paysanne considère, pour sa part, que le phénomène El Niño à venir n'est pas suffisamment pris en compte. Elle souhaite que des modélisations hydrométéorologiques et des restrictions de prélèvements soient réalisées afin d'anticiper les déficits du printemps prochain et demande un passage en alerte à titre de précaution.

Météo-France indique toutefois qu'El Niño n'aura pas d'impact avant le printemps prochain et qu'il est impossible d'en évaluer ses effets avec un tel niveau d'anticipation. Par ailleurs, les effets d'El Niño en France demeurent plus faibles que les variations interannuelles de la météorologie ou que celles liées au changement climatique.

La Chambre régionale d'agriculture et la chambre d'agriculture du Var sont favorables à la proposition de passage en vigilance du système Saint-Cassien.

Pour l'EPAGE Menelik, la proposition de passage en vigilance des systèmes Serre-Ponçon et Saint-Cassien n'appelle aucune observation.

Chaque intervenant dans consultation a reçu une réponse personnalisée.

Conclusion et décision finale

S'ils permettent d'alimenter un débat nécessaire et utile sur l'opportunité d'engager une surveillance accrue au titre du niveau « vigilance », les avis défavorables exprimés ne sont pas de nature à remettre en cause le constat selon lequel le maintien de la réserve agricole de Serre-Ponçon n'est, à ce stade, pas totalement garanti, même si aucune mesure de restriction n'est envisagée à ce jour. Il est donc décidé de maintenir la proposition issue de la consultation du CREi et de demander aux six préfets d'intégrer, dans leurs arrêtés sécheresse, les niveaux de gravité suivants :

- Système Serre-Ponçon : **passage au niveau de gravité « vigilance »**.
- Système Saint-Cassien : **passage au niveau de gravité « vigilance »**.

Marseille, le - 8 JUL. 2026

Le préfet,

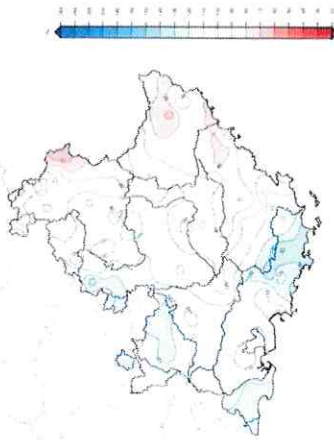

Monsieur Jacques WITKOWSKI

Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité sud
Préfet des Bouches-du-Rhône

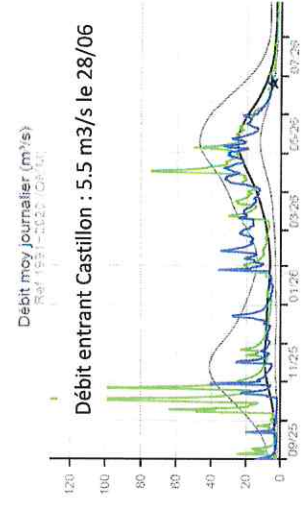
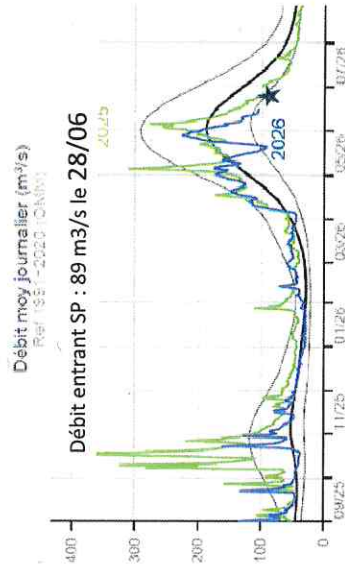
Fiche synthétique de la situation hydrique des ressources stockées au 01/07/2026 (période de déstockage 1/07 au 31/10)

Légende couleur : Evolution ou situation favorable, seuils non atteints, Evolution incertaine ou situation critique, Evolution ou situation défavorable, seuils atteints
Description générale de la situation :

Niveau de gravité sécheresse analysé	Indicateur	Ressource stockée										Cartes / Graphiques			
		Serre-Ponçon			Sainte-Croix/Castillon				Saint-Cassien			Carte région anomalie sur cumul pluie de septembre à date			
		BV SP	Dépt 13	Dépt 84	Dépt 83	Dépt 04a	BV SCC	BV Montç	BV Blanc	BV Siagne					
Vigilance en déstockage	Cumul de pluie de sept à date en mm et rapport à la moyenne interannuelle en %	500-800 mm 70-100 % 	600-700 mm 100-110% 	700-1200 mm 110-120 % 	600-1100 mm 90-130% 	600-800 mm 90-110% 	600-900 mm 90-100% 	700-1000 mm 80-90 % 							
	Evènements > 10mm depuis sept en unité u et rapport à la moyenne interannuelle en u	31 (+3) 	22 (+5) 	26 (+4) 	27 (+3) 	26 (+1) 	26 (+0) 	26 (+1) 							
	Réseau ONDE OFB	Indice onde 13 : 9,5 	Indice onde 84 : 10 		Indice onde 83 : 9,5 	Indice onde 04 : 9,69 									
		BV SP	BVI	BV Cast	BV SC	BV S Cassien	BV Siagne								
	1-Très bas 2-Bas 3- Mod bas 4- Moyen haut 5- Mod haut 6- Haut 7- Très haut	4 	3 	3 	4 	3 	4 	3 	2 	4 					
	Indice piézo standard	Dépt 84	Dépt 13	Dépt 83	Dépt 04a	Dépt 06									
	Indice d'humidité sols	3-4 	3-4 	1-3 	1-4 	2 									
	Débit entrant dans les retenues en m3/s et rapport à la moy en %	89 m3/s (64 % soit au quantile 10) 	PM : Serre-Ponçon rempli à 98 %	5.5 m3/s (60 % soit au quantile 10) 	PM : Sainte-Croix rempli à 94 %	0.42 m3/s (18%) 									
	Décision précédente	Pas de gravité sécheresse (au 1 ^{er} juin)	Pas de gravité sécheresse (au 1 ^{er} juin)	Pas de gravité sécheresse (au 1 ^{er} juin)	Pas de gravité sécheresse (au 1 ^{er} juin)	Pas de gravité sécheresse (au 1 ^{er} juin)									
	Nouvelle proposition	Pas de gravité sécheresse	Pas de gravité sécheresse	Pas de gravité sécheresse	Pas de gravité sécheresse	Pas de gravité sécheresse									



Carte région anomalie sur cumul pluie de septembre à date



Niveau de gravité sécheresse analysé	Indicateur	Ressource stockée			Cartes / Graphiques
		Serre-Ponçon	Sainte-Croix/Castillon	Saint-Cassien	

Alerte en déstockage	Condition de préservation des réserves conventionnelles	Risque de dépassement de la réserve agricole (au 31/08 puis au 30/09) - Rced	VOLUME restant de la réserve conventionnelle à date - Vrest	1.5 x Volume des besoins déclarés	
		Rced < 40 %	Vrest > 150 hm3 (Volume destocké = 7 Mm3 sur 250 M m3)	20.9 hm3 13.4 hm3	
	Autres seuils	Sans objet			
	Décision précédente	Risque de besoin stratégique en électricité RAS			
	Nouvelle proposition	Pas de passage en alerte	Pas de passage en alerte	Pas de passage en alerte	

